

Bulletin Municipal N° 11 de Janvier 2026



Bonne et heureuse
année 2026 à tous

Chères habitantes, chers habitants,

A l'aube de cette nouvelle année, je tiens tout d'abord à vous adresser, au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel, mes vœux les plus sincères de santé, sérénité et réussite dans vos projets pour vous et vos proches.

Au moment où s'achève ce mandat municipal, c'est avec émotion et gratitude que je m'adresse à vous à travers ce bulletin municipal.

Ces années ont été marquées par des tâches qui n'ont pas toujours été faciles mais nous avons mené les projets, avec détermination notamment celui de l'auberge.

Aussi, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des élus municipaux. Ma reconnaissance va également aux agents municipaux grâce à leur professionnalisme et leur sens du service public.

Je souligne également l'implication de tous au bénéfice de notre communauté : les bénévoles et associations qui font vivre notre commune au quotidien.

Ce bulletin municipal vous résume les six derniers mois de l'année. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Agnès.

INFOS PRATIQUES :

Mairie :

Ouverture au Public : Lundi de 9 h à 12 h – Vendredi de 15 h 30 à 18 h

Adresse postale : 5, Allée des Tilleuls

15500 – VIEILLESPESSÉ

04 71 73 14 69

Mail : mairiedevieillespesse@orange.fr

Adresse du Site officiel de Vieillespesse : www.vieillespesse.fr

Numéros de téléphone en cas de nécessité :

Agnès AMARGER 07 86 60 12 01

Pascal CHAUVEL 06 86 71 88 64

Jacqueline SOULIER 06 87 11 52 71

SYNDICAT des Eaux de la Margeride Nord :

Service technique 06 30 05 04 88

Service administratif 04 71 73 16 04

Numéros utiles :	POMPIERS 18	SAMU 15
	POLICE SECOURS 17	Appel URGENCE 112

RAPPEL :

Pour tous ceux qui font des travaux, il est **OBLIGATOIRE** de faire une déclaration préalable (Changement de portes et fenêtres, ouverture, toiture, extension, abris.....) et ce, avant de commencer la modification ou la rénovation.

DEMANDE de DOCUMENTS : (permis de construire, demande de travaux, etc...)

Il est **IMPERATIF** de renseigner votre adresse précise, en l'occurrence celle qui vous a été attribuée lors de l'adressage.



Vieillespesse, vue du SOUL



ASSAINISSEMENT : mise aux normes du réseau d'assainissement de la traverse du bourg

La suppression de la station d'épuration « EST » hors normes sera remplacée par une pompe de refoulement des effluents vers la station « OUEST ».

Pour installer cette station de relevage, un terrain rue du Pré de l'Arbre est en cours d'acquisition auprès de Mr CONTE Dominique.

Nous avons donc créé une nouvelle parcelle (ZK80 30 m² à 4 € le m²).

Le coût du bornage s'élève à 695,40 €.

Nous sommes en attente de rendez-vous chez le notaire pour valider la vente.

REDEVANCE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT :

Sont soumis à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif : les communes et les établissements publics compétents en matière d'épuration des eaux usées qui sont maîtres d'ouvrage d'au moins d'une station d'épuration.

Nous avons eu l'obligation de remplir un questionnaire sur toutes les STEP en fonction de leur conformité. A la suite, un rendement moyen de performances a été établi et l'agence de l'eau nous impose d'appliquer un coefficient aux abonnés.

Le taux qui s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2026 sera de 0.114 soit une augmentation de 4,08 € pour 120 m³ d'où la nécessité de mettre aux normes nos réseaux et nos stations.

AGENCE de L'EAU :

Les travaux de la traversée du bourg sont susceptibles d'être repoussés en fin d'année.

En effet, nous sommes en attente d'une notification de l'agence de l'eau pour le versement des subventions de 2026 (report possible en 2027).

Ces aides représentent 1/3 du montant des travaux d'assainissement.



La neige à la Fageole

TRAVAUX réalisés par Thierry :

Réfection du chemin entre La Moureyre et Lastiguet. Curage des fossés et empierrement du tronçon.



Bouchage des trous à la Fageole sur la route qui mène à Vendèze.
Eparage des chemins. Remplacement de buses.

Réfection totale d'un logement au presbytère suivie de divers travaux de rénovation au bâtiment de La Cure.



ENTRETIEN MATERIEL :

Thierry a restauré l'épareuse d'accotement. Bravo à lui.



ECOLE :

Concernant les frais de scolarité, le coût total réel de fonctionnement est de 53 722 € soit un coût de 1852,52 € par enfant.
(Les fournitures scolaires coûtent annuellement 1500 € ; elles ne sont pas comptabilisées dans ce total).

Les communes de Saint-Mary le Plain, de Lastic et de Chastel (43) participent à hauteur de 25 % soit 463,13 € par enfant scolarisé.

Deux bancs avec casiers à livres ont été achetés pour la petite classe ainsi que quatre ordinateurs pour la grande classe de Mme BOISAN.

APE :

Un nouveau bureau de l'association des parents d'élèves a été constitué :

Présidente, Maud CHODORGE

Vice-présidente, Jennifer DUMAZEL

Secrétaire, Floriane VARENNE

Trésorière, Elodie MERCIER

CANTINE :

La Chambre d'agriculture du Cantal et le Conseil départemental du Cantal félicitent les établissements qui font preuve de volonté de progrès et de transparence pour contribuer à l'économie cantalienne.

En 2025, 92 établissements ont signé une convention d'objectifs et acceptent d'être transparents sur leurs données de consommation.

Consocantal est une démarche de progrès mais aussi une affirmation de l'importance de contribuer à l'économie du Cantal en valorisant son agriculture et en trouvant des débouchés locaux pour les entreprises d'agro-alimentaires et les producteurs fermiers cantaliens

Ici, on mange des produits locaux

2025

Les établissements en niveau 2 (entre 25 et 50% d'approvisionnement local)

- Le Collège Maurice Peschaud à Allanche
- Le Collège Jules Ferry à Aurillac
- Le Collège Louis Pasteur à Chaudes-Aigues
- Le Collège Pierre Galéry à Massiac
- Le Collège Henri Mondor à Saint-Cernin
- L'Ecole primaire de Chaudes-Aigues
- L'Ecole primaire de Lacapelle-Viescamp
- L'Ecole primaire de Neuves-Maisons
- L'Ecole primaire de Rouget-Pers
- L'Ecole primaire de Saint-Mamet-la-Salvetat
- L'Ecole primaire de Vieillespesse
- Les Ecoles primaires, le centre de loisirs et la micro-crèche d'Ytrac
- Le Lycée agricole des Hautes-Terres à Saint-Flour
- Le ADAPEI du Cantal (17 établissements)
- Le CCAS de Saint-Flour (3 écoles publiques)

Les établissements en niveau 1 (jusqu'à 25% d'approvisionnement local)

- Le Collège Jeanne de la Treilhe à Aurillac
- Le Collège de la Jordanne à Aurillac
- Le Collège Georges Pompidou à Condat
- Le Collège du Méridien à Mauriac
- Le Collège Les Portes du Midi à Maurs
- Le Collège Raymond Cortat à Pleaux
- Le Collège George Bataille à Riom-es-Montagnes
- Le Collège de la Vigière à Saint-Flour
- Le Collège Jean de la Fontaine à Vic-sur-Cère
- Le groupe scolaire d'Arpajon-sur-Cère
- L'Ecole primaire de Lafeuillade-en-Vézie
- L'Ecole primaire de Laveissière
- L'Ecole Saint-André de Massiac
- L'Ecole primaire de Pleaux
- L'Ecole primaire de Reilhac
- L'Ecole primaire de Saint-Cernin
- L'Ecole primaire Nelson Mandela à St-Martin-Valmeroux
- L'Ecole primaire de Thiezac
- L'Ecole primaire de Vic-sur-Cère
- L'Ecole primaire de Valuéjols
- L'Ecole primaire à Vézac
- L'Ecole primaire de Yolet
- L'EREA Albert Monier à Aurillac
- L'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique à Aurillac et l'IME Les Escloses à Mauriac (ADSEA15)
- Résidence Louradou à Vézac (commune de Vézac)
- Centre des Bruyères à Paulhenc
- EAM Jacques Mondain-Monval à Pierrefort
- ARCH 15 (Association pour la Réhabilitation des Cantaliens Handicapés) à Aurillac
- Maison d'enfants à Quézac

Notre volonté de développer le circuit court pour les repas de la cantine se confirme. Nous remercions notre cantinière et les parents d'élèves pour la gestion et nous les encourageons à poursuivre dans cette voie. En effet, de moins de 25 % d'approvisionnement local, nous sommes désormais dans une fourchette de 25 %-50 %.

SPECTACLE de NOËL :



Le 14 décembre, une grande assemblée a vécu un bel après-midi à la salle polyvalente. Tout d'abord, un spectacle offert par la mairie a enchanté petits et grands : une artiste nous a conté « les histoires de Rosalie ». Puis après l'entracte pendant lequel chacun a profité de gâteaux et boissons, les enfants de l'école sous l'œil de leurs enseignantes sont montés sur scène pour réciter des poésies, faire des danses, chanter et exécuter des exercices physiques. Et alors..... après de chauds applaudissements et un chant de Noël proposé par les enfants scolarisés, le Père Noël est arrivé pour distribuer les cadeaux à tous les enfants de la commune, et des chocolats pour les quatre enseignantes. Merci à elles pour le temps consacré à la réussite de ce spectacle.

REPAS de Noël pour nos ainés.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la municipalité a offert un repas aux personnes ayant plus de 70 ans, habitants ou votants sur la commune ainsi qu'aux employés communaux.

Le traiteur retenu a confectionné un repas de Noël très apprécié des convives, servi à la salle polyvalente. Les plus courageux ont même exécuté quelques pas de danse. La convivialité était de mise, tous contents de se retrouver.

Le service a été assuré par des membres du conseil municipal et leurs conjoints.

Trois repas ont été portés à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer. Cinq résidents des maisons de retraite ont reçu des friandises des mains d'un conseiller municipal.



ELECTIONS MUNICIPALES les 15 et 22 mars 2026

Afin de pouvoir voter, les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 6 février 2026 en mairie et jusqu'au 4 février en ligne.

Réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants :

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à 2 tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25000 communes de moins de 1000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter/supprimer des noms et de modifier l'ordre du bulletin de vote.

Si un bulletin est modifié, il sera compté nul et non exprimé.

AUBERGE

Début novembre, les lieux pouvant à nouveau être exploités par un gérant, nous avons donc lancé un nouvel appel à candidature avec une date limite de dépôt de dossier au 31 décembre 2025.

Plusieurs dossiers nous sont parvenus et le choix se fera après présentation des candidats en conseil municipal.

Le jugement concernant le litige avec l'architecte a été rendu. La proposition de l'assurance de Mr ALLEGRE est de 4750 € + 50 % de frais d'expertise.

Nous avons demandé une somme de 10 550 € qui se répartie comme suit :

Coût réel d'un changement de la hotte de la cuisine
(trop petite par rapport au linéaire de cuisson)

1 150 €

Surconsommation électrique

(PAC installée dans le local technique et non à l'extérieur comme préconisée)

4 200 €

Honoraires de l'expert

3 000 €

Honoraires de l'avocat

2 200 €

Nous attendons le retour de décision.

COUPE de FORET COMMUNALE :

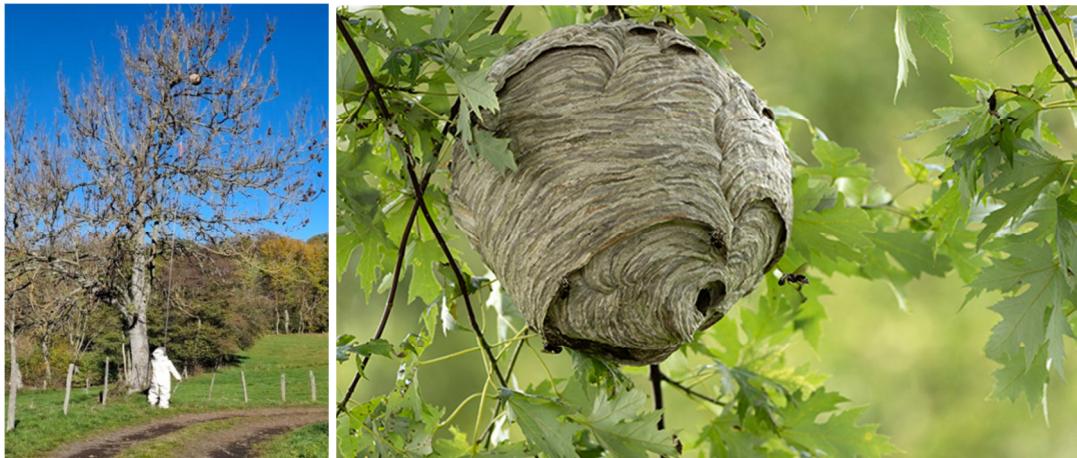
L'ONF conseille la commune sur l'entretien des forêts communales. Différents programmes d'action sont prévus.

Pour l'hiver 2025-2026, il nous est fortement conseillé de faire une 2^{ème} éclaircie sur la parcelle 1 de la Fageole (16 ha). Le but est d'enlever les arbres secs, cassés ou déracinés en plus d'une éclaircie.

La coupe sera mécanisée (environ 800 m³) avec une revalorisation au mieux des essences.

FRELONS

Sur la commune deux interventions ont été réalisées pour éradiquer des nids de frelons. Si besoin, veuillez-vous renseigner à la mairie pour connaître le contact qui effectue ce genre de travail.



AVIS

Une réunion d'information et de sensibilisation sera organisée par la gendarmerie nationale, **ayant pour thème le vol et les arnaques en tous genres** : au domicile, dans la rue, au téléphone ainsi que sur les supports informatiques. Tous les habitants de la commune sont invités :

le 19 février 2026 à 14 h à la salle polyvalente.

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Voici le bilan sur le mandat 2017/2024.

Celui-ci donne un aperçu des actions et de l'accompagnement de Saint-Flour Communauté pour notre commune.

Saint-Flour Communauté et votre commune 2017-2024*



Vieillespesse

Compétences du bloc communal :
66% communes
34% SFCommunauté

Accompagnement direct à la commune
25 000 € de fonds de concours (logements, petit patrimoine, fonds de relance - 2025 inclus)

Économie / Agriculture / Tourisme
780 € TTC de chèques relance utilisés par les habitants (Covid)
Agriculture et Agroalimentaire :
121 tonnes de plastiques agricoles collectées
50 € de taxe de séjour perçue en 2024

Boîte à outils pour les communes
58 000 € de prestations techniques (voirie, aménagements...)
4 structures bâchées prêtées
93 dossiers d'urbanisme instruits (ADS)

INVESTISSEMENTS DIRECTS SUR LA COMMUNE
TOTAL : 129 700 € TTC
Etude de faisabilité auberge
5 900 € TTC
Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère
123 800 € TTC sur l'Arcueil

Services aux habitants
Les habitants de Vieillespesse ont fréquenté à 119 reprises l'une des 4 Maisons des services entre 2020 et 2024
1 assistante maternelle a été accompagnée individuellement par le Relais Petite Enfance en moyenne par an
6 habitants bénéficient du portage de repas pour 961 repas servis (2024)
34 élèves transportés en 2024, 9 700 € reversés aux familles pour 81 élèves du primaire depuis 2017
1 utilisateur du transport à la demande
6 enfants en moyenne fréquentent les Accueils de loisirs de Saint-Flour Communauté pendant les vacances scolaires (compétence communautaire)
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : 6 diagnostics réalisés

* Données indicatives non exhaustives

Saint-Flour Communauté et votre commune 2017-2024*



Vieillespesse



Collecte des déchets

42 points de collecte des **ordures ménagères**
3 colonnes à **verre**
3 composteurs individuels vendus à prix aidé
1 bioseau distribué gratuitement (2024)
1 tournée par quinzaine avec **2 agents** pour les ordures ménagères et 1 tournée par quinzaine pour le tri



Transition énergétique



1 chantier municipal (rénovation du multiple rural) pour lequel Saint-Flour Communauté a permis de capter **28 200 €** de subventions (Etat, CEE...)

Habitat

10 dossiers aidés à hauteur de **150 000 €** dont **14 000 €** de SFCo (effet levier) pour un montant de travaux éligibles de **368 000 €**



Sport / Activités de pleine nature / Tourisme

Ramené à la commune, **8 400 €/an** de participation de Saint-Flour Communauté au fonctionnement du **Centre aqualudique**

23 km de liaison VTT au départ de la commune (1 itinéraire PDIPR)

3 habitants aidés pour l'acquisition d'un **vélo à assistance électrique**



Culture Patrimoine

1 spectacle joué (Théâtre de rue ou Saison culturelle) pour **72 entrées**

1 élève inscrit au Conservatoire en 2024

4 animations du **Pays d'art et d'histoire** pour **105 participants**

Participation à la **Biennale d'art contemporain** en 2022

ETAT CIVIL:

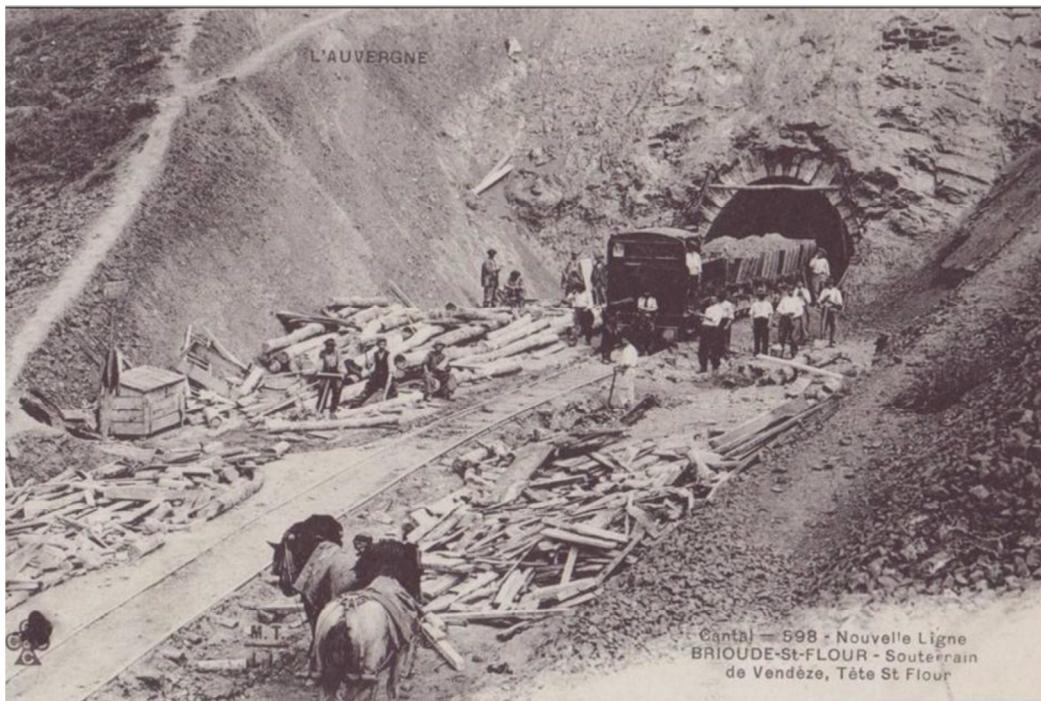
- Décès :** Le 24 septembre 2025, décès de Madeleine MALLET du Vialard.
Le 30 novembre 2025, décès d'Antoine MALLET de La maisonnette du lieu-dit « les Fourniols ».
- Naissance :** Le 9 août 2025, naissance d'Alix, fille d'Adrien BRUN et de Léa LYONNET du Vialard.
- Mariages :** Le 23 août 2025, mariage de Pauline CHAUVEL et de Guillaume BADUEL de La Gare.
Le 6 septembre 2025, mariage de Nunlinee PLOWKAW et de Sébastien CHAZARIN originaires de Loubinet.

Bienvenue aux nouveaux habitants sur la commune :

- Monsieur MANDELLI Jérôme habitant au Bourg.
Monsieur JARLIER Guillaume et Madame DELAIGUE Violaine habitants La Gare.
Monsieur SAVARINO Philippe habitant Le Bourg.



LES LIGNES DE CHEMIN DE FER oubliées BRIOUDE-VIEILLESPESSÉ-SAINT-FLOUR



Cette ligne a été mise en projet en 1905

Les travaux ont débuté en 1901

La ligne a été mise en service en 1910

Le service voyageur a cessé en 1940

Les trains de marchandises ont circulé jusqu'en 1953. Ensuite elle a été concédée à la Sté PLM et les chemins de fer du midi mais seule la Sté PLM gérait le réseau.

Voici les gares qui étaient sur cette ligne : Brioude - Beaumont-Lauriat - Saint-Beauzire-la Chaumette - Talairat-Cournil - La Chapelle-Laurent - Saint-Poncy - Vieillespesse-Lastic - Coren-les-eaux - Saint-Flour.

P.-L.-M.									
114 RIOM A CHATEL-GUYON									
GARES	8693	8701	8709		GARES	8694	8698	8706	
Riom.....dép.	6 13	12 59	18 19		Châtel-Guyon.....dép.	4 40	8 16	14 56	
Mozac.....	6 23	13 9	18 29		Mozac.....	4 55	8 31	15 11	
Châtel-Guyon.....arr.	6 36	13 22	18 42		Riom.....arr.	5 3	8 39	15 19	

115 BRIOUDE A SAINT-FLOUR									
GARES	9379	9385			GARES	9378	9388		
Brioude.....dép.	8 19	15 11			Saint-Flour.....dép.	6 12	14 45		
Beaumont-Lauriat...	8 32	15 24			Coren-les-Eaux.....	6 37	15 12		
St-Beauzire-la-Chom.	8 53	15 46			Chabriac.....	7 7	15 42		
Talairat.....	9 19	16 7			Vieillespesse-Lastic ..	7 34	16 8		
Cournil.....	9 41	16 29			St-Poncy (halte).....	7 49	16 23		
La Chapelle-Laurent..	10 12	17 2			La Chapelle-Laurent..	8 16	16 54		
St-Poncy (halte) ..	10 26	17 16			Cournil.....	8 32	17 10		
Vieillespesse-Lastic ..	10 56	17 48			Talairat.....	9 8	17 41		
Chabriac.....	11 21	18 13			St-Beauzire-la-Chom..	9 25	17 56		
Coren-les-Eaux.....	11 42	18 33			Beaumont-Lauriat ..	9 44	18 17		
Saint-Flour.....arr.	11 58	18 49			Brioude.....arr.	9 53	18 26		